



SALAIRES EN MSA : ON EST LOIN DU COMPTE !

Le 29 septembre dans tout la France, des milliers de salariés ont fait grève et manifesté à l'appel de la CGT pour l'augmentation des salaires.

La veille, La FNEMSA était informée par les autorités de tutelles que le projet d'avenant n°36 de révision de la convention collective du personnel de MSA ne serait pas agréé en l'état. La CGT n'avait pas signé ce texte totalement contre-productif et discriminatoire.

Les tutelles ont invité officiellement la FNEMSA et les organisations syndicales représentatives de branche à ouvrir des négociations :

- 1) *sur la revalorisation de la valeur du point à hauteur de 3,5%, à effet du 1er octobre 2022. A cet effet, une enveloppe de **19 millions d'euros annuels est attribuée à la MSA.***
- 2) *sur la revalorisation pérenne des bas salaires par le biais de l'octroi d'une enveloppe complémentaire annuelle d'un montant de près de 2 millions d'euros.*
- 3) *sur le versement d'une prime de supplément d'intéressement de 200€ pour 2022 avec une augmentation de cadrage d'un montant total de 2,4 millions d'euros.*

La CGT ne crie pas victoire pour autant !

Fer de lance dans ce dossier, la CGT ne s'en vante pas mais préfère des résultats concrets dans cette lutte pour le pouvoir d'achat avant de s'en glorifier.

A la CGT, nous nous mobilisons surtout pour la défense des intérêts et des droits de tous les salariés, ce qui passe par l'augmentation des salaires, la valorisation des carrières, l'amélioration des conditions de travail et la préservation de l'emploi.

Des nouvelles « négociations » vont s'ouvrir à compter du 12 octobre prochain, jour de la CPPNI mais sur quoi aboutiront elles et dans combien de temps ?

Les salariés en ont plus qu'assez d'être si peu considérés, si peu respectés. La colère gronde dans les caisses. Les employés et cadres en ont assez d'être la variable d'ajustement. Ils en ont assez d'être méprisés.

Au moment où dans tous les organismes de nouveaux efforts sont demandés pour faire face aux suppressions de postes, aux économies de fonctionnement exigées, les rémunérations des salariés doivent permettre de maintenir leur pouvoir d'achat.

**LORS DE LA CPPNI DU 12 OCTOBRE, LA CGT DEMANDERA
L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT À HAUTEUR DE L'INFLATION
ET APPELLE À LA GRÈVE POUR APPUYER CETTE REVENDICATION.**